

## Déclaration de Florence

17 novembre 2011

Les parlementaires membres du Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants du Conseil de l'Europe,

Réunis aujourd'hui à Florence, à l'invitation du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF au sein du Istituto degli Innocenti pour la 5<sup>e</sup> réunion du réseau en 2011, pour avancer dans le combat contre la violence sexuelle à l'égard des enfants :

CONVAINCUS, depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (1989) et du Protocole facultatif à la Convention concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000), qui sont devenus les références en matière de protection des enfants et des adolescents, que le Conseil de l'Europe joue aujourd'hui un rôle majeur dans cette bataille;

RECONNAISSANT dans la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (connue sous le nom de Convention de Lanzarote) le premier instrument juridique exigeant que les gouvernements pénalisent toutes les formes de violences sexuelles commises par des adultes sur des enfants;

CONSCIENTS du fait que la violence sexuelle à l'égard des enfants a pris des proportions dramatiques. Les chiffres officiels indiquent qu'un enfant sur cinq est victime de telles violences d'une manière ou d'une autre : abus sexuels ; exploitation sexuelle par la « pornographie enfantine » ; prostitution ; sollicitation via internet (mise en confiance) ; corruption d'enfants ; agressions sexuelles par d'autres enfants ou adolescents ;

CONVAINCUS de la nécessité de conjuguer les efforts du plus grand nombre d'Etats d'Europe et, à travers le monde, de leurs parlements, leurs gouvernements et la société civile aussi au niveau international, conformément à l'appel lancé par la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe;

DANS LA PERSPECTIVE de la Journée mondiale de l'enfance, le 20 novembre 2011,

### S'ENGAGENT

1) à veiller à ce que chacun de leurs pays s'attaque de façon déterminée aux racines de ce qu'ils considèrent comme l'un des crimes les plus odieux et l'une des plus graves violations des droits humains;

2) à veiller à ce que chacun des Etats qu'ils représentent signe, ratifie et mette en œuvre dès que possible la Convention de Lanzarote;

3) à veiller à ce que les mesures adoptées pour combattre ces crimes impliquent tous les acteurs institutionnels et tous les personnels des organisations non gouvernementales et associations de la société civile, ainsi que le secteur privé, les familles et les enfants eux-mêmes;

4) à inviter le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe à préparer un rapport thématique sur la violence sexuelle à l'égard des enfants et à garder ce point à l'esprit lors de ses visites dans les divers pays;

5) à suggérer que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe inscrive un débat d'actualité sur cette question dans son ordre du jour de l'année prochaine, notamment sur la base du rapport susmentionné que pourrait préparer le Commissaire aux droits de l'homme;

6) à demander que le Conseil de l'Europe organise une conférence internationale à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance le 20 novembre 2012, pour diffuser les bonnes pratiques nationales, avec la contribution expresse des institutions nationales des droits de l'enfant des Etats membres du Conseil de l'Europe, et pour lancer un Plan d'action paneuropéen commun.

Conscients de l'importance et de la difficulté d'un tel engagement, les membres du réseau des parlementaires de référence lancent un appel aux parlementaires et aux experts de toute l'Europe, à la société civile et aux associations pour qu'ils les rejoignent dans la lutte contre ces crimes odieux : les violences commises sur des enfants.